



Fédération canadienne des contribuables

AOÛT 2023

# Table des matières

<b>À propos de la Fédération canadienne des contribuables</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire</b>	<b>4</b>
<b>Taxes sur l'essence au Canada</b>	<b>5</b>
Palmarès des prix de l'essence	5
Palmarès des taxes sur l'essence	5
Changements depuis l'année dernière	6
Taxes sur le carbone au Canada	6
Phénomène de double-taxation	7
<b>Répartition des taxes sur l'essence</b>	<b>8</b>
Essence	8
Diesel	8
<b>Taxes par plein</b>	<b>9</b>
<b>Taxes en 2030</b>	<b>10</b>
<b>Notes méthodologiques</b>	<b>11</b>

# À propos de la Fédération canadienne des contribuables

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme à but non-lucratif, non-partisan, de défense des citoyens, qui lutte pour moins d'impôts, moins de gaspillage et plus d'imputabilité au gouvernement. La FCC a été fondée en Saskatchewan en 1990 lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* ont joint leurs forces afin de créer une association nationale de défense des contribuables. Aujourd'hui, la FCC compte plus de 235 000 sympathisants à travers le pays.

La FCC a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Les bureaux régionaux de la FCC font de la recherche et des activités en lien avec leur mission de défense des contribuables de leurs régions, en plus de leur rôle de représentants locaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux régionaux de la FCC font des centaines d'entrevues à chaque mois, tiennent des conférences de presse et émettent régulièrement des communiqués de presse, lettres d'opinion et autres publications au nom de tous les supporters de la FCC. La publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer* (en anglais seulement) est publié trois fois par année. Les courriels Info-action sont envoyés au fur et à mesure que des enjeux font surface.

Chaque contribuable canadien supportant la mission de la Fédération canadienne des contribuables peut, gratuitement, devenir l'un de nos sympathisants en s'inscrivant à notre liste d'envoi *Info-action*. Les sympathisants ayant fait un don peuvent aussi recevoir notre publication phare, le magazine *The Taxpayer* (en anglais), publié trois fois par an.

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme indépendant, sans affiliation institutionnelle ou partisane. Il est prohibé pour ses employés et membres du conseil d'administration d'être membres de partis politiques. En 2020-2021, la Fédération a amassé 4,8 millions de dollars grâce à 39 792 dons. Les dons effectués à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.



**Fédération canadienne des contribuables**

PO Box 14043 Richmond Road PO,  
Calgary, AB T3E 7Y7

## Sommaire

Le rapport sur la transparence fiscale à la pompe met en évidence les taxes cachées que les Canadiens et Canadiennes paient lorsqu'ils font un plein d'essence. Les taxes sur l'essence incluent les taxes de vente qui sont indiquées sur vos reçus, mais aussi les taxes d'accise fédérale et provinciale et les taxes carbone qui ne figurent pas sur vos reçus. Dans certaines villes, vous payez aussi une taxe cachée pour le financement du transport en commun.

Le gouvernement fédéral exige que toutes les provinces, sauf le Québec, paient leur taux minimum obligatoire de la taxe sur le carbone. Malgré la pandémie et l'inflation élevée, le gouvernement fédéral a augmenté la taxe sur le carbone chaque année depuis 2019, atteignant 65 \$ la tonne le 1er avril 2023. Ottawa prévoit d'augmenter de 15 \$ annuellement jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 \$ la tonne en 2030.

La taxe sur le carbone coûte actuellement environ 14,3 cents le litre d'essence. D'ici 2030, elle devrait coûter environ 37,4 cents le litre d'essence.

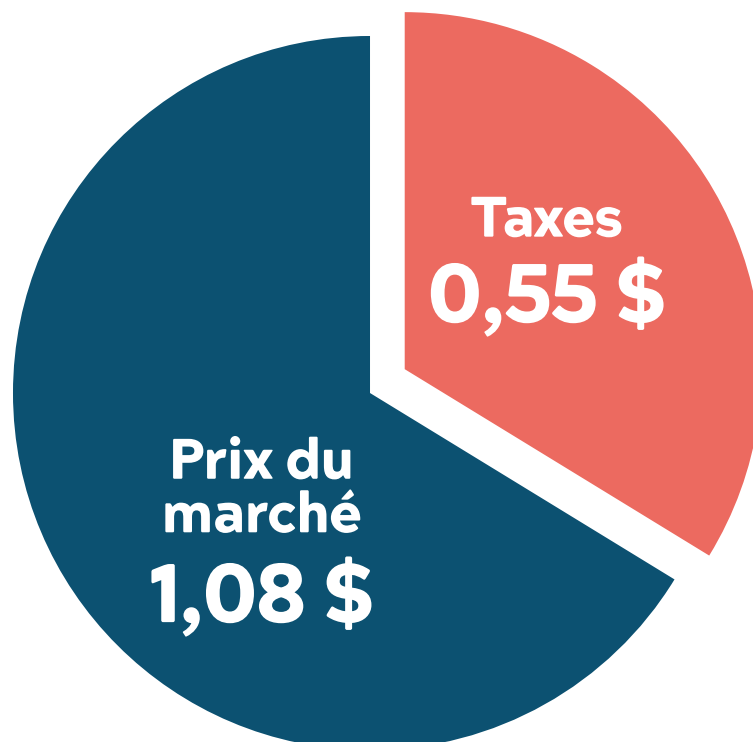
Le Québec impose un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de carbone, qui facture des montants par tonne inférieurs à ceux du filet de sécurité fédéral.

Le 1er juillet 2023, le gouvernement fédéral a imposé sa propre taxe sur le carbone au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

En Alberta, la totalité de la taxe à la pompe est mise en œuvre au niveau fédéral.

Toutes les informations sur les prix de l'essence et du diesel dans ce rapport proviennent des informations sur les prix de Kalibrate pour la troisième semaine de juillet 2023.

### Composantes du prix de l'essence : Basé sur un prix de 1,63\$/L



# Taxes sur l'essence au Canada

## Palmarès des prix de l'essence

Victoria a le prix de l'essence le plus élevé au pays, soit 1,99 \$ le litre (moyenne de la troisième semaine de juillet), dont 71 cents de taxes. Vancouver a le deuxième prix à la pompe le plus élevé, soit 1,98 \$ le litre. Dans le reste de la Colombie-Britannique, le prix de l'essence était en moyenne de 1,73 \$ le litre. La différence entre ces trois régions de la Colombie-Britannique s'explique en partie par les taxes pour le financement du transport en commun appliquées à Vancouver (18,5 cents le litre) et à Victoria (5,5 cents le litre).

### Palmarès des prix de l'essence

	Province/ Ville	Prix à la pompe	Prix avant taxes	Taxes	Part des taxes
1	Victoria	1,99 \$	1,28 \$	0,71 \$	36 %
2	Vancouver	1,98 \$	1,20 \$	0,78 \$	39 %
3	Colombie-Britannique, excepté Vancouver et Victoria	1,73 \$	1,09 \$	0,64 \$	37 %
4	Québec au taux normal	1,69 \$	1,21 \$	0,49 \$	29 %
5	Terre-Neuve-et- Labrador	1,67 \$	1,16 \$	0,51 \$	31 %
6	Montréal	1,65 \$	1,12 \$	0,54 \$	33 %
7	Î.-P.-É	1,62 \$	1,10 \$	0,51 \$	32 %
8	Nouveau-Brunswick	1,61 \$	1,07 \$	0,54 \$	33 %
9	Saskatchewan	1,59 \$	1,12 \$	0,47 \$	30 %
10	Manitoba	1,59 \$	1,13 \$	0,46 \$	29 %
11	Ontario	1,56 \$	1,05 \$	0,51 \$	33 %
12	Nouvelle-Écosse	1,55 \$	1,06 \$	0,49 \$	31 %
13	Alberta	1,40 \$	1,09 \$	0,31 \$	22 %

**Remarque :** Les chiffres ne reflètent pas la deuxième taxe sur le carbone excepté pour la Colombie-Britannique, car le gouvernement fédéral n'a pas encore identifié le coût pour les consommateurs.

## Palmarès des taxes sur l'essence

### Palmarès des taxes sur l'essence

	Province/ Ville	Taxes	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Part des taxes
1	Vancouver	0,78 \$	1,20 \$	1,98 \$	39 %
2	Victoria	0,71 \$	1,28 \$	1,99 \$	36 %
3	Colombie-Britannique, excepté Vancouver et Victoria	0,64 \$	1,09 \$	1,73 \$	37 %
4	Montréal	0,54 \$	1,12 \$	1,65 \$	33 %
5	Nouveau-Brunswick	0,54 \$	1,07 \$	1,61 \$	33 %
6	Ontario	0,51 \$	1,05 \$	1,56 \$	33 %
7	Î.-P.-É	0,51 \$	1,10 \$	1,62 \$	32 %
8	Terre-Neuve-et- Labrador	0,51 \$	1,16 \$	1,67 \$	31 %
9	Nouvelle-Écosse	0,49 \$	1,06 \$	1,55 \$	31 %
10	Québec au taux normal	0,49 \$	1,21 \$	1,69 \$	29 %
11	Saskatchewan	0,47 \$	1,12 \$	1,59 \$	30 %
12	Manitoba	0,46 \$	1,13 \$	1,59 \$	29 %
13	Alberta	0,31 \$	1,09 \$	1,40 \$	22 %

**Remarque :** Les chiffres ne reflètent pas la deuxième taxe sur le carbone excepté pour la Colombie-Britannique, car le gouvernement fédéral n'a pas encore identifié le coût pour les consommateurs.

## Changements depuis l'année dernière

La taxe fédérale sur le carbone est passée de 11,1 cents à 14,3 cents le litre d'essence, ce qui a augmenté les taxes pour les chauffeurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador.

La taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique est également passée de 11,1 cents à 14,3 cents le litre d'essence cette année.

Le gouvernement fédéral impose une taxe minimale sur le carbone à toutes les provinces, sauf au Québec. Si les gouvernements provinciaux ont des taxes sur le carbone inférieures au minimum fédéral, ils imposent alors leur propre taxe sur le carbone. La Colombie-Britannique impose sa propre taxe provinciale sur le carbone qui correspond au taux de la taxe fédérale.

Le gouvernement fédéral a augmenté sa taxe sur le carbone à 65 \$ la tonne, contre 50 \$ le 1er avril 2023. Le 1er juillet 2023, il a également imposé sa propre taxe sur le carbone au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, haussant la taxe sur l'essence au Canada atlantique de 12 cents le litre par rapport au taux de taxe provinciale précédent.

La taxe fédérale sur le carbone passera de 65 \$ la tonne actuelle à 80 \$ en 2024, puis de 15 \$ chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 \$ la tonne en 2030. D'ici 2030, la taxe sur le carbone de 170 \$ la tonne coûtera environ 37,4 cents le litre d'essence.

Le gouvernement fédéral a également imposé une deuxième taxe sur le carbone par le biais de règlements sur les carburants qui totaliseront **17 cents** le litre d'essence en 2030. Au total, les Canadiens et Canadiennes paieront jusqu'à 54,4 cents le litre d'essence en taxes sur le carbone d'ici 2030. Le coût de cette deuxième taxe sur le carbone en 2023 n'est pas clair, mais en raison de la régulation centralisée des prix des carburants au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il a

été [annoncé](#) que la taxe se situerait initialement entre quatre et huit cents le litre au Canada atlantique.

Les chauffeurs de la Colombie-Britannique paient déjà une deuxième taxe sur le carbone par le biais de règlements sur les carburants, ce qui augmente le prix de l'essence d'environ 17 cents le litre.

## Taxes sur le carbone au Canada

### Taxes carbone actuelles

Province	Par tonne	Par litre d'essence
Colombie-Britannique	65 \$	0,143 \$
Québec*	42 \$	0,099 \$
Minimum fédéral	65 \$	0,143 \$

\*Prix de vente final dans les marchés primaires à partir de mai 2023

### Taxe carbone minimale fédérale

Année	Taxe par tonne de carbone	Taxe carbone sur l'essence
2023	65 \$	0,143 \$
2024	80 \$	0,176 \$
2025	95 \$	0,209 \$
2026	110 \$	0,242 \$
2027	125 \$	0,275 \$
2028	140 \$	0,308 \$
2029	155 \$	0,341 \$
2030	170 \$	0,374 \$

## Phénomène de double-taxation

Chaque fois que vous faites un plein d'essence, vous payez des taxes sur les taxes. En effet, certains gouvernements calculent les taxes de vente après avoir appliqué toutes les taxes au litre. Cela signifie que vous payez des taxes sur le montant de toutes les taxes au litre que les gouvernements ont appliquées au prix. En moyenne, cela coûte au chauffeur canadien moyen 4,1 cents de plus le litre d'essence.

Taxes sur les taxes			
Province / Ville	Taxe sur les taxes fédérales	Taxe sur les taxes provinciales	Taxes sur les taxes totales
Vancouver	0,034 \$	0,000 \$	<b>0,034 \$</b>
Victoria	0,031 \$	0,000 \$	<b>0,031 \$</b>
Colombie-Britannique, excepté Vancouver et Victoria	0,028 \$	0,000 \$	<b>0,028 \$</b>
Alberta	0,012 \$	0,000 \$	<b>0,012 \$</b>
Saskatchewan	0,020 \$	0,000 \$	<b>0,020 \$</b>
Manitoba	0,019 \$	0,000 \$	<b>0,019 \$</b>
Ontario	0,017 \$	0,027 \$	<b>0,043 \$</b>
Montréal	0,021 \$	0,042 \$	<b>0,063 \$</b>
Québec au taux normal	0,020 \$	0,039 \$	<b>0,059 \$</b>
Nouveau-Brunswick	0,018 \$	0,035 \$	<b>0,053 \$</b>
Î.-P.-É	0,016 \$	0,033 \$	<b>0,049 \$</b>
Nouvelle-Écosse	0,020 \$	0,040 \$	<b>0,060 \$</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	0,016 \$	0,032 \$	<b>0,048 \$</b>
<b>Moyenne canadienne</b>	<b>0,019 \$</b>	<b>0,022 \$</b>	<b>0,041 \$</b>

# Répartition des taxes sur l'essence

Les taxes sur l'essence représentent jusqu'à 39 % du prix à la pompe. Vous ne verrez pas toutes les taxes sur votre reçu, mais il se peut que vous payiez jusqu'à sept taxes différentes. Voici la répartition des taxes que vous ne verrez pas sur votre reçu :

Répartition des taxes sur l'essence (\$/L)								
Province / Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxes-sur-les-taxes
C-B hors de Vancouver et Victoria	0,145 \$	0,313 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,080 \$	<b>0,638 \$</b>	0,028 \$
Vancouver	0,085 \$	0,313 \$	0,185 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,093 \$	<b>0,776 \$</b>	0,034 \$
Victoria	0,145 \$	0,313 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,093 \$	<b>0,706 \$</b>	0,031 \$
Alberta	0,000 \$	0,143 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,066 \$	<b>0,309 \$</b>	0,012 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,143 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,074 \$	<b>0,467 \$</b>	0,020 \$
Manitoba	0,140 \$	0,143 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,075 \$	<b>0,458 \$</b>	0,019 \$
Ontario	0,090 \$	0,143 \$	0,000 \$	0,113 \$	0,100 \$	0,070 \$	<b>0,516 \$</b>	0,043 \$
Québec au taux régulier	0,192 \$	0,099 \$	0,000 \$	0,147 \$	0,100 \$	0,074 \$	<b>0,612 \$</b>	0,059 \$
Montréal	0,192 \$	0,099 \$	0,030 \$	0,148 \$	0,100 \$	0,074 \$	<b>0,643 \$</b>	0,063 \$
Nouveau-Brunswick	0,109 \$	0,223 \$	0,000 \$	0,149 \$	0,100 \$	0,075 \$	<b>0,656 \$</b>	0,065 \$
Î-P-É	0,085 \$	0,183 \$	0,000 \$	0,153 \$	0,100 \$	0,076 \$	<b>0,597 \$</b>	0,055 \$
Nouvelle-Écosse	0,155 \$	0,180 \$	0,000 \$	0,153 \$	0,100 \$	0,076 \$	<b>0,665 \$</b>	0,065 \$
Terre-Neuve	0,075 \$	0,180 \$	0,000 \$	0,154 \$	0,100 \$	0,077 \$	<b>0,587 \$</b>	0,053 \$
<b>Canada</b>	<b>0,111 \$</b>	<b>\$0,160 \$</b>	<b>0,016 \$</b>	<b>0,087 \$</b>	<b>0,100 \$</b>	<b>0,074 \$</b>	<b>0,548 \$</b>	<b>0,041 \$</b>

## Remarques :

- Les chiffres ne reflètent pas les montants de la deuxième taxe fédérale sur le carbone à l'extérieur de la Colombie-Britannique
- Le montant de la taxe sur le carbone comprend la deuxième taxe sur le carbone en Colombie-Britannique
- Depuis le 1er juillet, les chauffeurs montréalais paient sept taxes différentes en raison de la deuxième taxe fédérale sur le carbone.

Répartition des taxes sur le diesel (\$/L)								
Province / Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxes-sur-les-taxes
C-B hors de Vancouver et Victoria	0,150 \$	0,359 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,079 \$	<b>0,628 \$</b>	0,027 \$
Vancouver	0,090 \$	0,359 \$	0,185 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,087 \$	<b>0,760 \$</b>	0,034 \$
Victoria	0,150 \$	0,359 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,085 \$	<b>0,689 \$</b>	0,030 \$
Alberta	0,000 \$	0,174 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,065 \$	<b>0,279 \$</b>	0,011 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,174 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,071 \$	<b>0,435 \$</b>	0,018 \$
Manitoba	0,140 \$	0,174 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,073 \$	<b>0,426 \$</b>	0,018 \$
Ontario	0,090 \$	0,174 \$	0,000 \$	0,109 \$	0,040 \$	0,073 \$	<b>0,485 \$</b>	0,039 \$
Québec au taux régulier	0,202 \$	0,113 \$	0,000 \$	0,147 \$	0,040 \$	0,081 \$	<b>0,583 \$</b>	0,053 \$
Montréal	0,202 \$	0,113 \$	0,000 \$	0,148 \$	0,040 \$	0,081 \$	<b>0,585 \$</b>	0,053 \$
Nouveau-Brunswick	0,155 \$	0,254 \$	0,000 \$	0,151 \$	0,040 \$	0,083 \$	<b>0,682 \$</b>	0,067 \$
Î-P-É	0,142 \$	0,207 \$	0,000 \$	0,152 \$	0,040 \$	0,083 \$	<b>0,625 \$</b>	0,058 \$
Nouvelle-Écosse	0,154 \$	0,216 \$	0,000 \$	0,150 \$	0,040 \$	0,082 \$	<b>0,642 \$</b>	0,061 \$
Terre-Neuve	0,095 \$	0,216 \$	0,000 \$	0,153 \$	0,040 \$	0,084 \$	<b>0,587 \$</b>	0,053 \$
<b>Canada</b>	<b>0,116 \$</b>	<b>0,189 \$</b>	<b>0,013 \$</b>	<b>0,085 \$</b>	<b>0,040 \$</b>	<b>0,076 \$</b>	<b>0,518 \$</b>	<b>0,038 \$</b>



# Taxes par plein

La facture de taxes moyenne pour un plein de 64 litres au Canada est de 34,64 \$, incluant 2,62 \$ de taxes sur les taxes.

## Taxes sur un plein de 64 litres d'essence

Province / Ville	Avant taxes	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxes sur le carbone	Taxes-sur-les-taxes	Taxes totales	Prix total
C-B hors de Vancouver et Victoria	67,05 \$	9,28 \$	11,54 \$	20,04 \$	1,79 \$	40,86 \$	<b>107,90 \$</b>
Vancouver	74,82 \$	17,28 \$	12,32 \$	20,04 \$	2,19 \$	49,64 \$	<b>124,46 \$</b>
Victoria	79,55 \$	12,80 \$	12,34 \$	20,04 \$	1,96 \$	45,18 \$	<b>124,73 \$</b>
Alberta	68,92 \$	0,00 \$	10,62 \$	9,16 \$	0,78 \$	19,78 \$	<b>88,70 \$</b>
Saskatchewan	69,58 \$	9,60 \$	11,14 \$	9,16 \$	1,26 \$	29,90 \$	<b>99,48 \$</b>
Manitoba	71,58 \$	8,96 \$	11,20 \$	9,16 \$	1,23 \$	29,32 \$	<b>100,91 \$</b>
Ontario	68,88 \$	12,98 \$	10,91 \$	9,16 \$	2,77 \$	33,04 \$	<b>101,92 \$</b>
Québec au taux régulier	69,96 \$	21,70 \$	11,12 \$	6,34 \$	3,75 \$	39,16 \$	<b>109,11 \$</b>
Montréal	66,83 \$	23,66 \$	11,14 \$	6,34 \$	4,03 \$	41,13 \$	<b>107,96 \$</b>
Nouveau-Brunswick	67,25 \$	16,54 \$	11,18 \$	14,28 \$	4,15 \$	42,01 \$	<b>109,26 \$</b>
Î-P-É	74,17 \$	15,21 \$	11,29 \$	11,72 \$	3,53 \$	38,22 \$	<b>112,38 \$</b>
Nouvelle-Écosse	69,64 \$	19,71 \$	11,29 \$	11,56 \$	4,18 \$	42,55 \$	<b>112,20 \$</b>
Terre-Neuve	75,78 \$	14,69 \$	11,34 \$	11,56 \$	3,41 \$	37,59 \$	<b>113,36 \$</b>
<b>Canada</b>	<b>69,40 \$</b>	<b>13,70 \$</b>	<b>11,11 \$</b>	<b>10,23 \$</b>	<b>2,65 \$</b>	<b>35,05 \$</b>	<b>104,45 \$</b>

### Remarques :

- Les chiffres ne reflètent pas les montants de la deuxième taxe fédérale sur le carbone à l'extérieur de la Colombie-Britannique
- Le montant de la taxe sur le carbone comprend la deuxième taxe sur le carbone en Colombie-Britannique

## Taxes en 2030

Le gouvernement Trudeau prévoit augmenter la taxe fédérale sur le carbone de 15 \$ la tonne par année jusqu'en 2030. D'ici là, elle atteindra 170 \$ la tonne, ou 37,4 cents le litre d'essence.

En 2030, la taxe sur le carbone du Québec du programme de plafonnement et d'échange sera d'environ 23 cents le litre, soit environ 14 cents de moins que la taxe sur le carbone dans le reste du Canada.

En 2030, la deuxième taxe fédérale sur le carbone atteindra également 17 cents le litre, selon le Directeur parlementaire du budget. Dans l'ensemble, les Canadiens et Canadiennes paieront jusqu'à 54,4 cents le litre d'essence seulement

en taxes sur le carbone. Les chauffeurs de la Colombie-Britannique paient déjà une deuxième taxe sur le carbone en vertu des règlements provinciaux sur les carburants, ce qui ajoute environ 17 cents le litre au prix de l'essence.

La répartition des taxes ci-dessous montre la facture totale des taxes que les Canadiens et Canadiennes peuvent s'attendre à payer en 2030. Cela suppose que le prix de l'essence avant taxes demeure le même qu'au cours de la troisième semaine de juillet 2023. En 2030, les Canadiens et Canadiennes paieront en moyenne 97 cents le litre d'essence en taxes seulement.

### Ventilation des taxes sur l'essence en 2030 (\$/L)

Province / Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxes-sur-les-taxes
C-B hors de Vancouver et Victoria	0,145 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,092 \$	<b>0,881 \$</b>	0,039 \$
Vancouver	0,085 \$	0,544 \$	0,185 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,104 \$	<b>1,018 \$</b>	0,046 \$
Victoria	0,145 \$	0,544 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,104 \$	<b>0,948 \$</b>	0,042 \$
Alberta	0,130 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,086 \$	<b>0,860 \$</b>	0,032 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,094 \$	<b>0,888 \$</b>	0,040 \$
Manitoba	0,140 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,095 \$	<b>0,879 \$</b>	0,039 \$
Ontario	0,147 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,100 \$	0,091 \$	<b>1,026 \$</b>	0,095 \$
Québec au taux régulier	0,192 \$	0,400 \$	0,000 \$	0,177 \$	0,100 \$	0,089 \$	<b>0,958 \$</b>	0,104 \$
Montréal	0,192 \$	0,400 \$	0,030 \$	0,178 \$	0,100 \$	0,089 \$	<b>0,989 \$</b>	0,108 \$
Nouveau-Brunswick	0,109 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,182 \$	0,100 \$	0,091 \$	<b>1,025 \$</b>	0,113 \$
Î-P-É	0,085 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,189 \$	0,100 \$	0,094 \$	<b>1,012 \$</b>	0,109 \$
Nouvelle-Écosse	0,155 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,189 \$	0,100 \$	0,095 \$	<b>1,083 \$</b>	0,120 \$
Terre-Neuve	0,145 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,191 \$	0,100 \$	0,095 \$	<b>1,075 \$</b>	0,108 \$
<b>Canada</b>	<b>0,150 \$</b>	<b>0,512 \$</b>	<b>0,016 \$</b>	<b>0,108 \$</b>	<b>0,100 \$</b>	<b>0,091 \$</b>	<b>0,977 \$</b>	<b>0,081 \$</b>

**Remarque :** Cela suppose que la réduction de la taxe temporaire actuelle expire en Alberta, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, et que la totalité des taxes d'accise provinciales est facturée.

En 2030, la taxe moyenne payée sur un plein de 64 litres sera de 62,38 \$, dont 5,16 \$ de taxes sur les taxes.

Taxes sur un plein de 64 litres d'essence en 2030							
Province / Ville	Avant taxes	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxes sur le carbone	Taxes-sur-les-taxes	Taxes totales	Prix total
C-B hors de Vancouver et Victoria	67,05 \$	9,28 \$	12,28 \$	34,82 \$	2,52 \$	56,37 \$	123,42 \$
Vancouver	74,82 \$	17,28 \$	13,06 \$	34,82 \$	2,92 \$	65,16 \$	139,98 \$
Victoria	79,55 \$	12,80 \$	13,08 \$	34,82 \$	2,70 \$	60,69 \$	140,25 \$
Alberta	68,92 \$	8,32 \$	11,91 \$	34,82 \$	2,06 \$	55,04 \$	123,96 \$
Saskatchewan	69,58 \$	9,60 \$	12,42 \$	34,82 \$	2,54 \$	56,84 \$	126,42 \$
Manitoba	71,58 \$	8,96 \$	12,49 \$	34,82 \$	2,51 \$	56,26 \$	127,85 \$
Ontario	68,88 \$	18,68 \$	12,19 \$	34,82 \$	6,11 \$	65,68 \$	134,56 \$
Québec au taux régulier	69,96 \$	23,62 \$	12,08 \$	25,60 \$	6,63 \$	61,31 \$	131,26 \$
Montréal	66,83 \$	25,58 \$	12,10 \$	25,60 \$	6,92 \$	63,28 \$	130,11 \$
Nouveau-Brunswick	67,25 \$	18,60 \$	12,21 \$	34,82 \$	7,23 \$	65,62 \$	132,87 \$
Î-P-É	74,17 \$	17,52 \$	12,44 \$	34,82 \$	7,00 \$	64,78 \$	138,95 \$
Nouvelle-Écosse	69,64 \$	22,03 \$	12,46 \$	34,82 \$	7,67 \$	69,30 \$	138,95 \$
Terre-Neuve	75,78 \$	21,49 \$	12,51 \$	34,82 \$	6,90 \$	68,82 \$	144,59 \$
<b>Canada</b>	<b>69,40 \$</b>	<b>17,54 \$</b>	<b>12,24 \$</b>	<b>31,63 \$</b>	<b>5,16 \$</b>	<b>62,54 \$</b>	<b>131,95 \$</b>

**Note:** This assumes the current temporary tax cuts expire in Alberta, Ontario and Newfoundland and Labrador, and the full provincial excise taxes are charged.

## Notes méthodologiques

Les prix sont basés sur les données de Kalibrate pour la troisième semaine de juillet 2023 :

<https://charting.kalibrate.com/> (en anglais seulement)